



Sun's Horizon A.S.B.L
 Sport – Culture – Art
 Formation – Stages - Clubs
 Avenue Coghén 215, 1180 Bruxelles
 Tél. : 02.374.04.52 – 0474.24.73.42
 Fax : 02.223.57.83
 Email : info@sunshorizons.be

ECOLE FONDAMENTALE
SERVITES DE MARIE
 Avenue d'Hougoumont, 5
 1180 Bruxelles
 Tél. 02 375 60 28

ETUDE 2022-2023 : Trimestre 1 du 08/09 au 22/12/2022

Chers parents,

L'étude débute le jeudi 8 septembre 2022 et prendra fin le jeudi 23 juin 2023.

1. L'inscription à l'étude est annuelle.

La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons 15 jours avant le début du trimestre suivant.

2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1^{er} trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant. Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour le 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 18 septembre 2022 par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° **BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, Etude, nom + prénom de l'enfant ». **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.**

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 5 septembre 2022**. Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus d'inscription ; les places étant limitées.

Talon à remettre au professeur de votre enfant.

✂.....

TALON D'INSCRIPTION SM - ETUDE 2022- 2023	
Participant	Parent ou tuteur
NOM	NOM.....
PRENOM	TEL.....
Date de naissance	E-MAIL
CLASSE	

<u>NOTE DE FRAIS Trimestre 1</u> (8 septembre au 22 décembre 2022)			
Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.			
Jour :	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>
Nombre de séances :	13	12	14
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total : (..... x 4 €) =..... €			
Signature des parents			

REGLEMENT ETUDE

- ✓ L'étude se déroule de 15h45 à 16H45 précises.
Le rassemblement se fait au pied des escaliers extérieurs.

Après 17h, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'école.

- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h45, **doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour se faire, livres, dessins...**
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé temporairement ou définitivement.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.